FICHE OPÉRATION
ESPÈCES ENVAHISSANTES

MISE À JOUR : 01.04.2021

FICHE OPÉRATION 13A.1

MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE SUIVI DES IMPACTS

RÉSULTAT ATTENDU | 13
Les dispositifs de suivi et de gestion de certaines espèces animales et végétales exotiques envahissantes sont mis en œuvre pour préserver la biodiversité et les services écosystémiques.

ACTIVITÉ | 13A
Suivi et contrôle.

OBJECTIFS

Cette opération vise la mise en place de dispositifs de suivi des bénéfices des actions de gestion des ongulés envahissants sur la biodiversité et la ressource en eau.

BUDGET **338 409 €** (40 382 935 XPF)

ACTION		TERRITOIRE					AVANCEMENT			
		NC	PF	WF	Ptc	Rég	ENGAGÉ	EN COURS	BIEN AVANCÉ	FINALISÉ
13A.1.1	Développement d'indicateurs d'impacts des opérations d'éradication et gestion d'espèces envahissantes	■					▬			
13A.1.2	Mise en place et suivi de dispositifs	■					▬			

Financé par l'Union européenne

La lutte contre les EEE permet de protéger la biodiversité et les services écosystémiques

CONTEXTE

CETTE OPÉRATION EST MISE EN ŒUVRE UNIQUEMENT EN NOUVELLE-CALÉDONIE. LA STRATÉGIE TERRITORIALE RELATIVE AUX ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (EEE) DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE MET L'ACCENT SUR LES OPÉRATIONS DE GESTION DES ESPÈCES ENVAHISSANTES.

En effet, la lutte contre les EEE permet de protéger la biodiversité et les services écosystémiques, participant ainsi à la résilience des territoires face au changement climatique et à la protection de la biodiversité du Pacifique.

SYNTHÈSE

Au cours de ce 4ème semestre, deux cahiers des charges liés à l'opération 13A.1 ont été rédigés puis relus et validés par l'ensemble du Groupe Technique ongulés envahissants. Ils ont ensuite donné lieu à deux consultations : « Contribution à la caractérisation et à la sectorisation des Zones d'Intervention du projet, volet écosystème et adaptation d'une méthodologie de suivi de l'abondance relative et de l'impact des cerfs en forêt humide » et « Étude de faisabilité et test d'un indice aérien d'abondance de cerfs par drone ». Deux offres ont été proposées pour la première et trois offres pour la seconde. Elles ont été sélectionnées par le Groupe Technique ongulés envahissants et par l'équipe projet.

Pour la consultation portant sur la méthodologie, un prestataire a été sélectionné et une proposition d'une nouvelle offre modifiée est attendue début janvier 2021.

Pour la consultation « drone », le prestataire choisi a réalisé les modifications souhaitées dans son offre et sera en mesure de commencer sa prestation dès le mois de janvier 2021, pour une durée de 6 à 10 mois en fonction de l'évolution des conditions de quatorzaine en Nouvelle-Calédonie.

PERSPECTIVE

Durant le semestre à venir, une prestation concernant la sectorisation « écosystèmes » et sa méthodologie sera contractualisée. Il est envisagé que le prestataire puisse travailler dans un premier temps sur la partie méthodologie puis dans un deuxième temps sur la partie sectorisation « écosystèmes » une fois les premiers résultats de la concertation et sa sectorisation « sociale » obtenus (zones tabous, zone d'abondance de cerfs, zones de roussettes, etc.).

La prestation drone arrivera à la phase de tests en conditions contrôlées. Il pourra être possible à ce stade de savoir si la définition d'un indice d'abondance aérien sera adaptable ou non en Nouvelle-Calédonie, pour quelles espèces et avec quelle densité de végétation.

La réalisation de ces deux prestations permettra par la suite d'avoir une vision plus claire en termes d'indicateurs et de suivis à mettre en œuvre.

AVANCEMENT DES ACTIONS

DÉVELOPPEMENT D'INDICATEURS D'IMPACTS DES OPÉRATIONS D'ÉRADICATION ET GESTION D'ESPÈCES ENVAHISSANTES (NC)

ACTION 13A.1.1

Cette action permettra le développement d'indicateurs d'impact du cerf en forêt humide, adapté à la Nouvelle-Calédonie. Il est ainsi prévu le développement de protocole de suivi standard par le suivi du taux d'abroutissement, en définissant au préalable des espèces indicatrices pour chaque Zone d'Intervention, suffisamment abondantes, largement distribuées, facilement identifiables et d'une appétence pour le cerf moyenne à très élevée. À cela s'ajoutera un suivi de la régénération, par suivi photographique sur point fixe et par suivi de la régénération d'espèces patrimoniales autour de semenciers avec placettes fixes parmi lesquelles des exclos de contrôle.

Il est prévu de tester un drone comme outil de repérage et de mesure de l'abondance de cerfs

Une méthodologie de suivi par drone de l'abondance du cerf sera également développée. Un appel d'offres visant une étude de faisabilité a d'ores et déjà été diffusé et un prestataire retenu.

MISE EN PLACE ET SUIVI DE DISPOSITIFS (NC)

ACTION 13A.1.2

Les dispositifs de suivi faisant l'objet de cette action seront mis en place en appliquant la méthodologie de suivi développée et validée dans l'action 13A.1.1. L'action 13A.1.2 ne pourra donc être mise en œuvre qu'après la finalisation de la méthodologie de suivi dans l'action 13A.1.1, donc à partir du 1er trimestre 2021. Cette action pourra faire l'objet de transversalité avec l'action 9A.2.1 « restauration de bassins versants » du thème 3 en fonction des zones retenues.

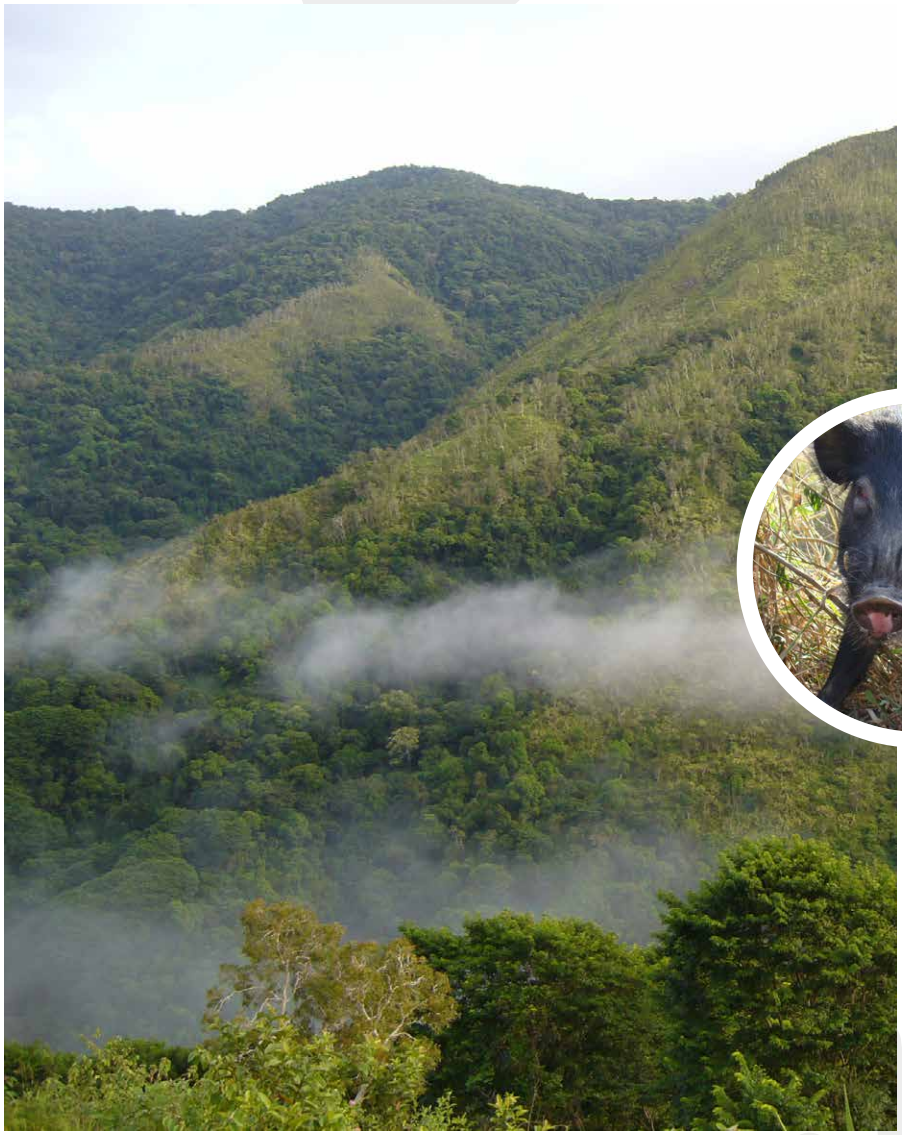

Intégralité des photos © Patrick Barrière - CEN NC